



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

Comité Syndical

Séance du
10 décembre 2024

Rapport d'orientation budgétaire
Débat d'orientation budgétaire

Sommaire

Préambule	3
I. Le Budget Principal	4
A. Projet loi de finances 2025	4
1) Le contexte économique	4
2) Le contexte budgétaire	6
B. Les orientations budgétaires	8
1) Analyse rétrospective et déclinaison par thématiques	10
2) Les Orientations budgétaires générales pour 2025	21
C. Les Ressources Humaines	25
1) Structure des Effectifs	25
2) Les Dépenses de personnel	25
3) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel	26

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée puisque le ROB peut, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la structure en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux orientations définies par le conseil syndical, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

I. Le Budget Principal

A. Projet loi de finances 2025

1. Le contexte économique : une décélération de l'inflation alliée à des taux d'intérêt qui restent encore élevés

1.1 Au niveau international, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance

Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie. Toutefois, ce cycle inflationniste ralentirait au niveau mondial avec des prévisions de 5,9% en 2024 et 4,5% en 2025, suite à des valeurs observées de 8,7% en 2022 et 6,7% en 2023. Il convient de noter que cette dynamique de désinflation mondiale s'essoufflerait avec une persistance d'inflation plus élevée que la moyenne pour les prix des services, tempérée, pour partie, par une désinflation plus forte pour le prix des biens.

Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs pour une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 à 2023. A l'exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de la croissance serait à prévoir pour 2025.

En Chine, la reprise de la consommation intérieure (constatée sur le premier trimestre 2024) a provoqué une hausse de la croissance estimée à +5% sur l'intégralité de l'année 2024. Toutefois, une part de cette croissance serait ponctuelle étant liée aux exportations qui ont tardé à s'ajuster à la hausse de la demande mondiale enregistrée en 2023. Ainsi, la croissance enregistrerait une décélération en 2025, estimée à 4,5%.

Concernant les Etats-Unis, la croissance de 2,6% en 2024 est revue à la baisse au regard des constatations du premier trimestre. Un ralentissement à 1,9% est projeté pour 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait bousculer les présentes prévisions.

Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9% est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, en corollaire de conditions de financement plus favorables.

1.2 Au niveau national, une croissance toujours atone

En 2023, la croissance du PIB s'est établie à +0,9% en euros constants (+2,6% en 2022), ce qui reste limitée au regard de la moyenne antérieure (+1,3% / an entre 2000 et 2019). En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 6,3% (5,9% en 2021).

Le gouvernement a construit le budget 2024 avec une croissance de 1,4% pour 2024 et 1,7% pour 2025. Celle-ci a été revue à la baisse dans le cadre du Pacte de Stabilité présenté à la Commission Européenne en avril 2024.

Cette prévision pour 2024 devrait être maintenue dans le cadre du PLF 2025, mais le gouvernement n'a pas encore communiqué ses prévisions pour les exercices 2025 à 2027.

Pour 2024, les prévisions établies sur le premier semestre se situaient autour de +0,7% / +0,8%. La Banque de France a relevé sa prévision de croissance à +1,1%. Pour 2025, la croissance devrait être un peu plus forte, soutenue par la reprise de l'investissement dans un contexte de détente des taux d'intérêt.

L'inflation était restée élevée en 2023. Dans la continuité de l'inflation annuelle de 5,9% (IPCH) en 2022, celle de l'année 2023 s'est établie à 5,7%. Cette dernière a été principalement portée par les prix de l'alimentation, malgré le fort ralentissement constaté sur les prix de l'énergie.

Après une année 2024 de transition, l'inflation devrait se normaliser à compter de 2025. Toutes les prévisions convergent pour une inflation qui devrait s'établir en moyenne à 2,5% sur l'année 2024, avec un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie.

À compter de 2025, l'inflation retrouverait son rythme de croisière, avec des hausses annuelles de l'ordre de +1,8% / an à +2% / an.

1.3 Une baisse des taux d'intérêt moins rapide et forte qu'attendue

Après dix hausses successives depuis juillet 2022, pour lutter contre la crise inflationniste, la Banque Centrale Européenne a amorcé un changement de politique monétaire en réduisant une première fois ses trois taux directeurs de 25 points de base au mois de juin, puis à nouveau début septembre dans les mêmes proportions.

Attendue par le monde économique et financier, cette baisse en deux temps doit permettre de soutenir l'économie de la zone Euro en relançant la croissance, en proie à une sévère atonie depuis la crise sanitaire. En parallèle, l'inflation suit une décrue plus lente que prévue et devrait rester supérieure à l'objectif fixé sur le 1^{er} semestre 2025 à minima. Les prévisions ont été revues à la hausse à 2,2% pour 2025, contre 2% estimés en mars 2024. Les pressions sur les prix intérieurs qui restent élevées ainsi que la croissance des salaires invitent à la prudence.

Les réactions des marchés ont été discrètes, car les décisions de la BCE avaient été largement anticipées. Les taux court terme Euribor devraient rester autour des 3% jusqu'à fin 2024. Ils devraient se stabiliser autour de 2,5% en 2025.

La Banque Fédérale Américaine a laissé, de son côté, ses taux directeurs inchangés. Malgré un marché de l'emploi qui se maintient, un taux de chômage faible, l'inflation reste élevée, au-dessus de 2% et les perspectives économiques demeurent incertaines. Cette incertitude, couplée au contexte politique, a motivé la décision de la FED de ne pas baisser ses taux.

Le contexte politique français, avec la dissolution et la reconstitution d'une nouvelle Assemblée Nationale et la formation laborieuse du nouveau gouvernement, a également créé de l'inquiétude sur les marchés. L'impact de certaines mesures économiques annoncées, ainsi que la crainte d'une impasse institutionnelle, se sont traduits, au plus fort de la crise, par un spread à 10 ans entre la France et l'Allemagne de 82 points de base et un indice CAC 40 en baisse de plus de 6%. Après un pic à 3,37% au lendemain des élections, l'OAT 10 ans s'est stabilisé à 3% en septembre et devrait rester à ce niveau jusqu'à la fin de l'année 2024. Il est pénalisé par la situation de l'État français avec une dégradation de la trajectoire financière reflétée par la dégradation de la note de l'agence Standard & Poor's et par le blocage institutionnel depuis le début de l'été. Les prévisions 2025 anticipent un infléchissement entre 2,9% et 2,7% sur l'année.

2. Contexte budgétaire : une trajectoire de redressement pour les comptes publics nationaux actée sans précision du mécanisme coercitif afférent

2.1 Fin 2023, les comptes publics présentent toujours un déficit et un endettement élevés

En 2020, la France a connu un déficit public record représentant 9% du PIB. Jusqu'en 2022, celui-ci s'est réduit, mais restait toutefois élevé avec 4,7% du PIB en 2022. Il a augmenté, en 2023, pour atteindre 5,5% du PIB.

En 2023, l'endettement national a augmenté de 148 Md€ pour atteindre 3 100 Md€ en fin d'année.

2.2 Une trajectoire de réduction du déficit public qui doit être revue

Dans le cadre de la création de l'Euro, le traité de Maastricht en 1997, puis le Pacte de Stabilité et de Croissance en 1997, ont posé des règles destinées à garantir la bonne santé des finances publiques des États membres. Cela se traduit notamment par l'objectif d'un déficit public inférieur à 3%, et d'une dette publique qui soit inférieure à 60% du PIB.

En avril 2024, dans le cadre du Programme de Stabilité 2024-2027 présenté par la France à la Commission Européenne, la France a bien proposé une trajectoire de redressement progressif de ses comptes publics tout en révisant à la hausse le déficit de l'année 2024 (-4,4% voté dans la loi de finances 2024 contre -5,1% révisés au mois d'avril). Sur l'endettement, la trajectoire prévoyait plutôt une stabilisation bien au-dessus du seuil de 60%.

2.3 Une trajectoire à horizon 2027 qui repose sur une maîtrise des dépenses publiques

Le tableau ci-dessous décline la trajectoire de réduction du déficit public par sous-secteur d'administration publique. Le budget de l'État devait supporter l'effort le plus important en passant d'un déficit de -5,6% à 4,3% (en % du PIB).

Cette trajectoire reposait également sur des excédents de financement sur le budget de la Sécurité Sociale et, à moyen terme, sur celui des Administrations Publiques Locales (APUL).

Trajectoire d'évolution du déficit public en % du PIB

	2023	2024	2025	2026	2027
Adm. Publ. centrales	-5,6%	-4,9%	-4,5%	-4,4%	-4,3%
APUL	-0,4%	-0,45%	-0,2%	0,1%	0,4%
Sécurité sociale	0,5%	0,2%	0,6%	0,7%	1,0%
Ensemble	-5,5%	-5,1%	-4,1%	-3,6%	-2,9%

Pour mémoire, la trajectoire votée dans le cadre de la Loi de Programmation des finances Publiques 2023-2027 comprenait un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5% / an sans que cet objectif ne soit relié aux facteurs exogènes d'augmentation des dépenses des collectivités locales (dégel et revalorisation du point d'indice, inflation, etc...).

En juillet 2024, la Commission Européenne a placé la France en procédure déficit excessif (avec 6 autres Pays), en raison du non-respect des critères du Pacte de Stabilité. Si cette procédure peut exposer à des sanctions financières (plafonnées à 0,1% du PIB / an, soit 2,8 Md€), elles entraînaient l'obligation de présenter, avant le 20 septembre, un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, présentant une trajectoire et des mesures de redressement des comptes publics. Le nouveau gouvernement a demandé un délai pour transmettre ce document, délai qui lui a été accordé jusqu'à la fin octobre.

Une note du Trésor, communiquée aux parlementaires le 2 septembre dernier, fait état d'une nette aggravation du déficit public dès 2024, avec des risques de dégradations complémentaires sans mesure correctrice.

De moindres rentrées fiscales associées à une évolution plus rapide des dépenses expliqueraient cet écart : dans ce contexte, les collectivités locales pourraient être plus fortement exposées à la mise en place d'un mécanisme de contribution au redressement des comptes publics.

2.4 La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le gouvernement propose avant tout de réduire les dépenses. Sur le périmètre des dépenses de l'État, le projet de loi prévoit pour le moment une dépense totale sous norme de 490 Md€. Un effort global de 21,5 Md€ est annoncé.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire (avec 64,5 Md€) et la charge de la dette (avec 61,3 Md€) sont les deux premiers postes budgétaires de l'État. Le budget de la défense s'établit à 50,5 Md€, conformément à la trajectoire de la loi de programmation militaire. Le budget de la justice s'élève à 10,2 Md€ (près de 500 millions d'euros de moins que ce qui est prévu par la loi de programmation). Les crédits de la mission "sécurités" du ministère de l'intérieur sont portés à 17,3 Md€ (+3,5%). Les crédits "travail, emploi" sont ramenés à 21,4 Md€ (- 2,35 Md€), avec une rationalisation des aides à l'apprentissage.

Côté effectifs, des emplois seront créés notamment à la justice et dans les armées. Plusieurs ministères perdront des postes, comme l'éducation nationale, les ministères du budget et du travail. Au total, les effectifs de l'État et de ses opérateurs diminueront de 2 200 environ en 2025.

Les mesures sur les collectivités locales

Le projet de loi prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 Md€.

En 2025, les régions, les départements et les communes devront **participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Md€**. Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF. Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place. Il sera alimenté **par prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités**, à l'exclusion des plus fragiles. Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités sera gelé en 2025 à son niveau 2024, et le fonds de compensation de la TVA sera réduit.

B. Les orientations budgétaires du PMCO

Les orientations budgétaires du PMCO pour 2025 seront marquées par la conclusion de nos trois études stratégiques autour de la santé, de la mobilité et du changement climatique. Le Pôle s'engagera également plus largement dans sa direction développement économique durable, en particulier sur son volet d'animation territoriale autour du projet EPR2 à Gravelines.

De même, le PMCO ambitionne de s'engager dans la démarche de déclinaison d'un service express régional métropolitain de la côte d'Opale suite à son acte de candidature réalisée en 2024.

Le SERM de la Côte d'Opale vise à harmoniser et à étendre ces efforts à travers des objectifs d'amélioration de la fréquence et de la fiabilité des trains entre Boulogne, Calais, Dunkerque et Hazebrouck ; de renforcement des liaisons TERGV entre Lille, Dunkerque et Calais ; de développement de nouvelles lignes de cars et de bus à haute fréquence ; d'adaptation des infrastructures autoroutières et nationales, priorisant le transport collectif et le covoiturage ; de création de parking permettant de limiter la congestion routière ; d'une mise en place d'une billettique unique et de tarifs harmonisés pour une mobilité fluide entre les réseaux payants ; d'une déclinaison d'un plan vélo robuste, connectant les zones résidentielles aux industriels via des voies vertes, soutenant ainsi les déplacements domicile-travail écologiques.

Le SERM de la Côte d'Opale est une initiative de transformation régionale, envisagée pour décongestionner les axes autoroutiers, redonner du pouvoir d'achat aux habitants, favoriser l'emploi et décarboner les mobilités quotidiennes, tout en soutenant un essor économique significatif.

Enfin, le Pôle souhaite promouvoir la création d'un site naturel de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) à son échelle. L'objet d'un tel outil est de permettre la recherche des espaces pouvant accueillir des mesures compensatoires, d'aménager et d'entretenir ces espaces par des opérateurs. Le rôle du PMCO serait alors de permettre une coordination entre les différentes intercommunalités au niveau de son territoire.

Par ailleurs, le Pôle poursuivra ses missions de participation à la gestion du trait de côte ; à l'aménagement du territoire, au tourisme, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture, à la santé, à la ruralité, au réseau des ports de plaisance, au développement économique, à la gestion des risques d'inondation, ou encore à la protection contre la submersion marine.

Compte tenu de ces ambitions, le PMCO devra accroître ses équipes pour faire face à l'ensemble de ces défis et en renforçant ses services, notamment celui du développement économique, et en créant des missions SERM et SNCRR.

Une dizaine de champs d'intervention a été définie pour le PMCO :

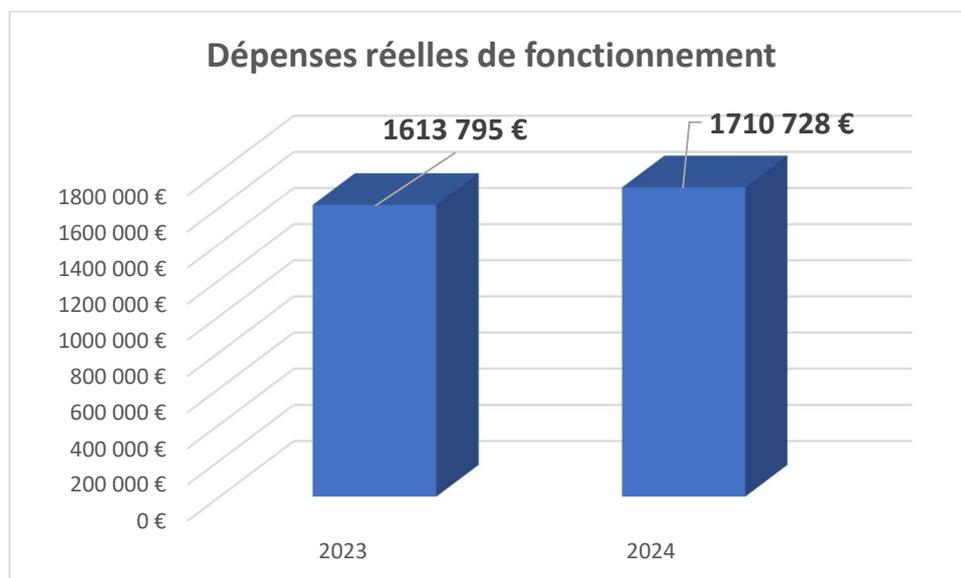
- **Energie et développement économique durable**, l'implantation à venir de nouvelles entreprises ou activités, le développement ou la transition vers plus de durabilité de filières économiques existantes jalonnent le territoire de la Côte d'Opale, et devront être accompagnés en termes d'aménagement du territoire, d'enjeux socio-économique, d'emploi, de formation ou encore de mobilité par le Pôle métropolitain.
- **Le changement climatique** aura des incidences fortes sur notre territoire (montée des eaux, modification des sols, canicules), sur l'urbanisme, sur le logement, sur l'agriculture et l'alimentation, sur la biodiversité, sur les cycles de l'eau. Le PMCO conclura cette année l'étude sur le sujet afin d'analyser de projeter l'impact de ce dérèglement au niveau des territoires et

de proposer des exemples de projets concrets pour y faire face. Par ailleurs, le pôle envisage de mettre en œuvre un schéma de sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation.

- **Eau**, La question de la ressource en eau et du diptyque inondations / sécheresse est fondamentale. Cette thématique couvre l'ensemble des actions réalisées et réflexions menées concernant le risque de submersion marine, l'érosion littorale et les conséquences majeures du changement climatique qui impactera ces deux derniers domaines. Le PMCO sera acteur dans la construction des établissements publics territoriaux de bassin sur son territoire.
- **Mobilité**, une des grandes thématiques du mandat. Elle rejoint à la fois les enjeux de l'économie, ceux du logement et de l'emploi sur le territoire, et ceux du changement climatique et de la nécessaire transition : aujourd'hui, les déplacements à travers le Pôle et vers les territoires voisins sont trop dépendants de la voiture, ce qui est à la fois une problématique écologique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie. Le sujet du service express régional est l'une des priorités fortes du PMCO.
- **Santé**, en termes démographiques, le vieillissement de la population aura des conséquences sur l'équipement en structures spécifiques et aussi sur le maillage des autres équipements. Ce sujet est également pertinent pour le PMCO, en lien avec des préoccupations plus larges relatives à la santé et à l'offre de soins, compte tenu de l'évolution préoccupante de la démographie médicale à laquelle nous sommes tous confrontés. L'année 2025 devrait voir la conclusion de l'étude stratégique à ce sujet avec l'ambition d'établir un plan d'actions.
- **Pêche, aquaculture et économie bleue**, le PMCO porte un Groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) sur le périmètre Flandre maritime. Ce GALPA permet d'améliorer la visibilité, la reconnaissance et l'attractivité des activités et métiers maritimes en soutenant des projets portés par des acteurs locaux.
- **Animation du réseau des ports de plaisance** à travers un groupe de travail dédié. Les cinq ports du réseau travaillent ensemble à la promotion de la plaisance comme atout touristique.
- **Enseignement supérieur et recherche**, qui est politique commune du Pôle depuis l'intégration du dispositif d'allocations de recherche dans le budget du PMCO. Ce groupe de travail poursuivra bien entendu ses travaux en lien avec l'ULCO, dont le Pôle est le partenaire historique. Compte tenu des contraintes budgétaires, il sera proposé de réévaluer la participation du pôle à hauteur des contributions des intercommunalités.

1) Analyse rétrospective et déclinaison par thématiques

La projection des dépenses réelles de fonctionnement 2024 est de l'ordre de 1,71 millions d'euros et celle des recettes réelles de fonctionnement, hors excédent du résultat de l'année précédente, de 1,4 millions d'euros. Nous avons donc une évolution des dépenses de l'ordre de 5% par rapport à 2023 qui s'explique principalement par environ 50 mille euros d'allocation doctorants supplémentaire et 40 mille euros de frais de personnel.



Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 393 mille euros par rapport à 2023. Cette évolution provient de la réduction de nos excédents de fonctionnement (864 mille euros en 2023 et 478 mille euros en 2024). Tous les autres postes de recette sont stables.

Dans le détail (et sous réserve des comptes définitifs 2024) :

	BP 2023	BP 2024
Chapitre 011 - dépenses à caractère général	1 021 680 €	1 077 728 €
Chapitre 012 - Frais de personnel	500 094 €	540 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes (subventions)	92 021 €	93 000 €
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	1 613 795 €	1 710 728 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre (amortissements)	73 182 €	75 000 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	1 686 977 €	1 785 728 €

	BP 2023	BP 2024
Chapitre 013 - Remboursement autres charges sociales (tick. rest.)	2 609 €	
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement	863 932 €	477 578 €
Chapitre 70 - Produits	13 311 €	
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 297 564 €	1 307 010 €
Total Recettes réelles de Fonctionnement	2 177 416 €	1 784 588 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	8 000 €	8 000 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement	2 185 416 €	1 792 588 €

Le Service de Défense contre la mer.

Le service de défense contre la mer est composé de trois agents auquel quatre EPCI du PMCO adhèrent : la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de Communes de Région d'Audruicq, la Communauté de Communes Terre des 2 Caps et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'année 2024 a vu la poursuite de la réalisation de ses études pour un budget prévisionnel en fin d'exercice autour de 550 mille euros. Les dépenses concernent le diagnostic du perré de Wimereux, le solde des études sur les systèmes d'endiguement, l'acquisition de données et de suivi du littoral, les études réglementaires pour Oye-Plage et Wissant, l'étude hydraulique sur le territoire de la CUD et du GPMD, et la construction de l'outil SIRENES.

De même, environ 26 mille euros ont été réalisés quant aux profils de baignade sur le littoral. Nous rappelons que les études sur ce point sont totalement équilibrées par 50% de participation des communes concernées et 50% par l'agence de l'eau.

Les frais de fonctionnement (frais de personnel, frais de gestion ...) ont, quant à eux, faiblement évolué compte tenu, entre autres, de l'évolution du point d'indice.

Pour l'année 2024, en ce qui concerne ses missions, le service a eu tout d'abord à poursuivre et à finaliser les études engagées avant 2024 :

- Les accords-cadres pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de la Digue des alliés, des Rives de l'Aa et du Platier d'Oye ont été clôturés
- Le diagnostic du perré de Wimereux s'est terminé fin 2023 et le marché a été clôturé début 2024
- L'accord-cadre d'acquisition de données et de suivi topographiques du littoral des EPCI adhérents qui sera renouvelé en 2024 pour 2 ans

D'autres études ont été engagées en 2024 :

- Etude hydraulique en vue de la connaissance du risque de submersion marine sur l'avant-port de Dunkerque, la Place du Minck et le périmètre portuaire du GPMD : groupement de commandes entre le PMCO et le GPMD. Attribution au groupement ISL ingénierie. Ce marché comprend une partie forfaitaire correspondant à la construction d'un modèle numérique hydraulique, et plusieurs marchés subséquents qui pourront être déclenchés en fonction des résultats de la partie forfaitaire. La phase 1 a été clôturée en cette fin d'année, les phases 2 et 3 relatives à l'acquisition de données topographiques et la réalisation du modèle numérique hydraulique ont été enclenchées.
- Accord-cadre études réglementaires et rédaction de dossiers environnementaux :
 - o Réparation du perré sud de Wissant (dossier clos, instruit et travaux réalisés)
 - o Gestion dunaire pluriannuelle sur 10 ans sur la dune d'Aval et la dune d'Amont
 - o Dépollution pyrotechnique et gestion du cordon dunaire sur 10 ans
- Diagnostic du perré de Neufchâtel-Hardelot : marché attribué au groupement ISL Ingénierie en octobre.
- Projet SIRENES : signature de la convention de recherche et développement avec le Consortium BRGM/RivageProtech en novembre ou début décembre.

En plus de ces opérations des actions ont été portées par le service commun en appui des EPCI. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- Assistance technique au suivi des travaux du perré du Portel;
- Une assistance à la gestion dunaire sur la dune d'aval et la dune d'amont;
- Une assistance aux travaux de confortement du perré sud de Wissant ;

- Initiation d'une assistance pour la commune d'Audresselles au niveau du Noirdat ;
- Une assistance réglementaire et technique pour 2 contentieux du littoral ;
- Une assistance au montage de projet de dépollution pyrotechnique en vue de la gestion pluriannuelle du cordon dunaire des Ecardines ;
- Co-porteur de l'appel à projet DGALN sur les SFN avec la CCRA

Par ailleurs, le service a participé à l'étude, de l'institution interdépartementale des Wateringues, de robustesse du système des Wateringues face au changement climatique, ainsi qu'à l'étude de gouvernance lancée en fin d'année sur le Delta de l'Aa. Le SDCM est membre du comité national du trait de côte (CNTC) sur le volet érosion de la loi Climat et Résilience. Un groupe de travail dédié à cette thématique a été créé en septembre regroupant l'ensemble des communes littorales du territoire du PMCO.

Le SDCM participe à l'ensemble des réunions de modification de gouvernance souhaitée par l'Etat sur les territoires du delta de l'Aa et du Boulonnais (EPTB).

Pour 2025, en plus de la poursuite des études de 2024, à la demande des EPCI contributrices du service et sur propositions du SDCM, de nouvelles opérations sont prévues d'être lancées par le Service suite à une validation en réunion du 23 octobre 2024 :

- La construction de l'outil d'aide à la décision sur la prévision des événements maritimes : Système d'Informations et de Renseignements contre l'Erosion et la Submersion : SIRENES. Une avance de 254 800 € doit être versée fin 2024 au Consortium afin d'enclencher la construction du modèle régional ainsi que les modules locaux pour le SMBSGLP et la CCT2C.
- Deux campagnes de l'accord-cadre de suivi du littoral et gestion des stations coastsnap pour environ 55 mille euros, montant qui est subventionné à 50% par les fonds AFITF.
- Le marché accord-cadre études réglementaires poursuite du dossier de dépollution et gestion dunaire de la CCRA, dossier réglementaire pour les travaux du perré de Wimereux pour la CAB, dossiers réglementaires en vue de la gestion dunaire sur l'Est dunkerquois et travaux de consolidation du niveau de sable de la digue des Alliés. Ce type de prestation n'est quant à lui pas subventionné.
- Etude de la connaissance du tronçon TRG02 du système d'endiguement Rive gauche de l'Aa.
- Réalisation d'un LIDAR vert à objectif bathymétrique sur le banc à la ligne en vue d'un stage avec l'ULCO en 2026
- Une action de sensibilisation et de communication sur la submersion marine et l'érosion côtière : déplacement envisagé en Normandie au printemps 2025. Il bénéficiera d'une subvention au titre du FPRNM
- D'autres opérations se dérouleront également sans toutefois faire l'objet de prestations externalisées par appel d'offres :
 - Assistance aux suivis des ouvrages, visites de terrain
 - Poursuite de la participation au CNTC
 - Poursuite du GT Erosion
 - Assistance et pilotage des opérations proposées dans l'étude de stratégie dunaire en lien avec les gestionnaires et autres acteurs
 - Assistance sur la rédaction d'une stratégie locale de gestion du trait de côte (déclinaison de la SNGTC) pour les EPCI qui le souhaitent
 - Participation au montage du transfert de la GEMAPI littorale du Delta de l'Aa vers l'IIW

- Veille réglementaire et conseils sur l'application de la réglementation relative à la loi Climat et Résilience, à la gestion du littoral et au volet falaise
- Appui technique pour des sujets de contentieux liés au littoral (Ouvrages, Submersion, érosion...)

Le PMCO poursuivra, si les communes le souhaitent, sa mission de pilotage des études de révisions de profils de baignade, 6 communes sont concernées pour 2024-2025 : Audresselles, Ambleteuse, Dunkerque, Le Portel, Le Touquet, Merlimont.

Le GALPA

Le GALPA siège au Parlement de la Mer et participe à divers colloques, tables rondes et autres événements lui permettant d'entamer des discussions avec de potentiels futurs porteurs de projets. En septembre dernier, une consultation écrite a eu lieu, au cours de laquelle l'ensemble des membres du comité de sélection a pris part au vote. Tous les projets ont été validés et sont actuellement en phase d'instruction auprès de la région.

Actuellement, six projets sont en cours d'instruction, dont un en attente de validation par la Région, ainsi que cinq projets en cours de rédaction par les porteurs.

L'un d'entre eux n'a pas été soumis au vote. Il s'agit du projet « Petra Maritima ». La Région a considéré qu'il ne présentait pas de caractère innovant.

Les projets validés lors de la consultation écrite et en cours d'instruction auprès de la Région :

- « Messagers de la mer » porté par le CPIE
- « EVAMICRO » porté par l'ULCO
- Projet intergalpa « BIMER » porté par le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)
- Projet intergalpa « Gastronomie du littoral Hauts-de-France » porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)

➤ Les projets en attente de validation auprès de la Région :

- « Voiles de légende », porté par la CUD

➤ Les projets en cours d'écriture :

- « Les ânes de la cote », projet de sensibilisation et d'éducation à l'écosystème littoral, porté par la ferme des ânes ;
- « Archipop », projet de valorisation du patrimoine maritime, porté par le Musée Maritime et Portuaire de Dunkerque ;
- Projet de valorisation des métiers portuaires et maritimes, porté par le Port Center ;
- Projet autour du PAT (Projet Alimentaire Territorial) et des restaurations scolaires, porté par la CUD ;
- Projet de développement de l'ostréiculture sur le territoire du GALPA Flandre Maritime, porté par le Comité Régional de Conchyliculture.

Le prochain comité de sélection doit s'organiser au début de l'année 2025.

JOP 2024

La mission a concrétisé ses objectifs. Le premier de celui-ci a été d'engager le PMCO dans une dynamique globale en obtenant le label « terre de jeux 2024 ». Les onze EPCI et les deux départements du PMCO ont obtenu cette labellisation.

Le PMCO a organisé ou impulsé des comités de pilotage sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise en place d'un webinaire d'audience nationale sur le thème de la billetterie territoriale. Le Pôle a également participé au jury des porteurs de flammes.

820 places ont été acquises par le PMCO et ont été attribuées à des bénévoles, allant de sportifs débutants à des sportifs aguerries, ainsi qu'auprès des personnes engagées pour leur territoire ou tournés vers l'art ou la culture.

Pour attribuer les places, neuf initiatives ont été réalisées autour du bénévolat, de la santé, de l'art ou de la culture. 95% à 96% des places attribuées ont été réellement utilisées.

Le bilan financier a été globalement également respecté. Le budget initial de 200 000 € pour l'ensemble des opérations et des frais de fonctionnement décidé par les élus du PMCO n'a subi qu'une faible réévaluation d'environ 20 000 €.

Un livret bilan a été réalisé.

Développement économique durable

Le territoire de la Côte d'Opale est doté d'une économie dense autour de secteurs variés et complémentaires tels l'industrie, l'énergie, l'halieutique, le maritime, la logistique, le transport, l'agriculture et le secteur agroalimentaire, le tourisme ...

Ce dynamisme économique pluriel concourt à l'attractivité globale du territoire de la Côte d'Opale. Au regard des enjeux d'atteinte de la neutralité carbone et de durabilité, le mouvement général de transformation des filières économiques existantes ou encore de développement de nouvelles filières (comme celle de la batterie électrique...) s'amplifie sur le territoire métropolitain. Nombre d'acteurs travaillent pour impulser cette nouvelle dynamique de transition et de respect de l'environnement sur la Côte d'Opale.

Aussi, dès avril 2023, une direction du développement économique durable a été installée au sein du Pôle métropolitain afin de suivre, d'accompagner et de renforcer la coopération métropolitaine autour de ces enjeux majeurs à l'échelle de la Côte d'Opale.

Dès 2023 et 2024, le pôle métropolitain a pu organiser des temps d'information et de sensibilisation des membres du PMCO, des représentants des communes concernées et des territoires de proximité immédiate du Pôle relativement à des projets économiques majeurs qui jalonnent le territoire métropolitain, comme le projet Cap décarbonation porté par 5 maîtres d'ouvrage privés ou encore le projet de création de deux réacteurs de type EPR2 à Gravelines ; il a également porté son attention sur le projet d'Eolien en mer de Dunkerque (EMD).

Le pôle métropolitain a introduit la réflexion relative à une feuille de route des enjeux partagés par les acteurs institutionnels du territoire autour de l'économie durable du territoire de la Côte d'Opale.

Par ailleurs, dès 2023, le PMCO a inscrit une nouvelle action majeure : le portage de l'animation et la coordination territoriale autour du projet de création de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 à Gravelines, projet d'envergure porté par EDF.

Autour d'un plan d'actions territorial, les acteurs du territoire ont souhaité se réunir de manière anticipée, et sans préjuger des décisions ultérieures à prendre, du temps de participation citoyenne ou du processus d'autorisation ou de décision, pour se coordonner autour des enjeux territoriaux majeurs générés par ce projet en réflexion (identification des prérequis indispensables au projet et bénéfiques pour le territoire à validation du projet, identification des conséquences en termes environnementaux, socio-économiques, aménagement de territoire, développement économique local, attractivité territoriale... et définition d'une stratégie territoriale sur chacun de ces sujets, en cas de validation du projet de création de réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines).

Pour mettre en œuvre le plan d'actions territorial dédié, une dynamique collective a été initiée autour d'un comité stratégique territorial qui s'est réuni pour la toute première fois le 10 novembre 2023, piloté par le préfet de la région Hauts-de-France, le président de la région Hauts-de-France et le président de la communauté urbaine de Dunkerque.

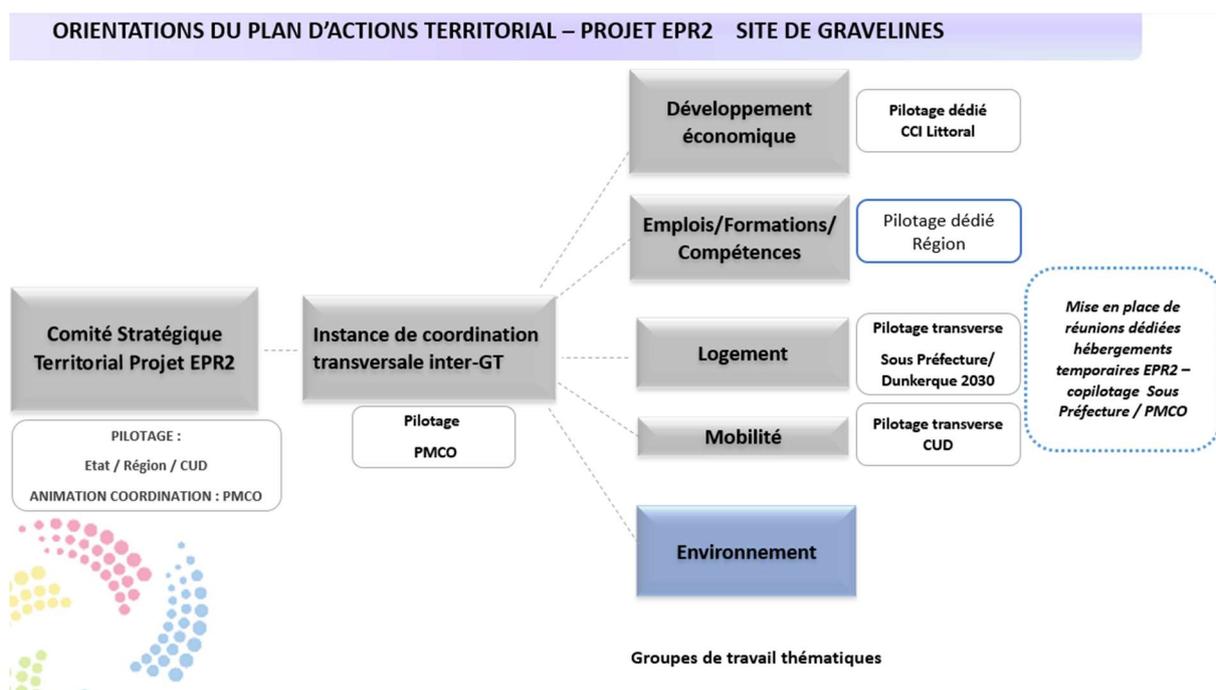
Au regard de la zone géographique d'influence territoriale du projet de création de deux réacteurs EPR2, le Pôle métropolitain de la côte d'Opale a été chargé de l'animation du plan d'actions territorial, en lien avec les trois acteurs pilotes : l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le plan d'actions territorial se décline autour de diverses instances : groupes de travail thématiques, une instance de coordination transversale inter-Groupes de travail et le comité stratégique territorial dédié.

Tout au long de l'année 2024, le plan d'actions a accru sa dynamique : nombre de réunions des différentes instances se sont déroulées sur les enjeux et impacts territoriaux entourant le projet (mobilité, habitat, hébergements temporaires, aménagement de territoire, développement économique, foncier, emploi formations et compétences, impacts écologiques ...).

Placée sous le pilotage direct du PMCO, l'instance de coordination transversale Inter-groupes de travail s'est réunies à trois reprises en 2024.

Le 2^{ème} comité stratégique territorial, rassemblé le 12 septembre 2024, a arbitré des évolutions du plan d'actions territorial avec notamment la mise en place de nouveau groupe de travail ou réunion thématique dédiée et pour lesquels le PMCO a assuré leurs préfigurations (objectifs, pilotage, animation, composition...) et installations.



Dans le cadre du plan d'actions territorial, des conventionnements de partenariat sont identifiées avec la CCI Littoral ou encore avec EDF. Des échanges avec les autres territoires d'accueil des projets de création de réacteurs EPR2 ou avec l'Etat ont eu lieu sur des sujets spécifiques, telle la fiscalité des territoires d'accueil de réacteurs EPR2.

Le PMCO participe activement aux différents échanges partenariaux relatifs au développement de l'économie durable à l'échelle de la Côte d'Opale et à l'écosystème territorial y afférent : démarche Dunkerque 2030, forum Dev&CO, les rencontres partenariales du Pays du Boulonnais ...

Il est à noter que, par délibération du 1^{er} juin 2023, le Pôle métropolitain a adhéré à l'association ARCICEN. Par ailleurs, le PMCO a participé, s'est impliqué lors de concertations préalables, débats publics, concertations continues de sujets économiques majeurs.

Enseignement supérieur et recherche

Le PMCO poursuit sa politique territoriale de soutien à la recherche à travers le **dispositif d'allocations de recherche aux doctorants** de l'Université du littoral Côte d'Opale (ULCO).

Lors de la session 2024, suite à un travail de pré-sélection effectué en amont au sein du groupe de travail Enseignement supérieur et recherche, 13 dossiers de candidature ont été examinés.

On rappelle que le processus de sélection a évolué, se concentrant désormais uniquement sur les sujets de thèse proposés, en laissant aux écoles doctorales le soin de choisir les candidats les plus appropriés. Cette modification doit permettre d'éviter les écueils liés aux désistements tardifs de candidats, tout en permettant pour les laboratoires une connaissance plus précoce des financements acquis et donc un recrutement plus facile.

Les dossiers font l'objet d'un examen par les représentants des intercommunalités et par des experts universitaires.

Le classement est ensuite effectué par la Commission d'attribution présidée par Daniel FASQUELLE, Vice-président du PMCO, en tenant compte du sujet étudié et de son intérêt pour la recherche et pour le territoire. Les allocations de recherche du PMCO ne finançant que 50 % de chaque thèse retenue, la possibilité d'obtenir des co-financements est également prise en compte lors de l'étude des dossiers.

Sujets retenus

1	LOG	Cinématique du trait de côte, et évaluation des aléas érosion et glissements de terrain des falaises de la Côte d'Opale : analyse multi-échelles par photogrammétrie et LiDAR aéroportés
2	UCEIV	Toxicité des émissions atmosphériques issues des zones industrielles et portuaires de Dunkerque et Fos-sur-mer
3	LARJ	L'exigence environnementale dans l'action des entités décentralisées
4	UREPSSS	L'apprentissage moteur de novo comme modèle de la compensation post-AVC
5	TVES	Le patrimoine culinaire et alimentaire vecteur d'une identité territoriale en Hauts-de-France
6	LARJ	L'entreprise de l'économie sociale et solidaire

Liste complémentaire

7	IFREMER	Productivité du hareng des Downs dans un contexte de changement global
8	UCEIV	Étude operando de l'oxydation catalytique de polluants issus de la combustion de la biomasse
9	HLLI	Une vie entre deux drapeaux, Les mariages franco-portugais post Première Guerre mondiale et leurs conséquences économiques, culturelles et sociales de l'entre-deux-guerres à nos jours dans les Hauts-de-France
10	LARJ	Approche comparée de la réglementation de l'intelligence artificielle aux États-Unis et dans l'Union européenne
11	LISIC	Fusion comprimée de séries temporelles d'images Sentinel 2 et 3 pour l'observation marine

Hors classement

Ces sujets bénéficient déjà, à la date de la Commission, de cofinancements acquis. Bien qu'intéressant le PMCO, ils ne sont donc pas classés.

LISIC	Inversion hydroacoustique des écoulements diphasiques turbulents appliquée à l'étude du transport sédimentaire
BPA	Étude des mécanismes de virulence de <i>Vibrio harveyi</i> pour l'élaboration de thérapies d'antivirulence contre la vibriose du bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>)

Par la suite, deux sujets de la liste principale n'ayant pas trouvé de candidat, les deux premiers de la liste complémentaire ont été sélectionnés.

La liste définitive à la rentrée universitaire 2024 s'établit donc comme suit :

Toxicité des émissions atmosphériques issues des zones industrielles et portuaires de Dunkerque et Fos-sur-mer
L'exigence environnementale dans l'action des entités décentralisées
L'apprentissage moteur de novo comme modèle de la compensation post-AVC
Le patrimoine culinaire et alimentaire vecteur d'une identité territoriale en Hauts-de-France
Productivité du hareng des Downs dans un contexte de changement global
Étude operando de l'oxydation catalytique de polluants issus de la combustion de la biomasse

En 2025, le nombre de doctorants soutenu devra être réduit en raison de contraintes budgétaires. En effet, le salaire des doctorants est revalorisé par décret chaque année tandis que les ressources

affectées par le Pôle aux allocations de recherche, assises sur une cotisation des EPCI membres à hauteur de 0,37 € par habitant, a plutôt tendance à diminuer. **Le Pôle soutiendra donc 5 doctorants par promotion à compter de la rentrée universitaire 2025.**

Par ailleurs, l'Université du littoral est en cours de création d'un **Institut de santé**, en lien avec les hôpitaux et les instituts de soins infirmiers, qui concerne à la fois la recherche et la formation en matière de santé. Le PMCO suit attentivement cette initiative.

Études stratégiques

En 2023, la convention d'objectifs avec les 3 agences d'urbanisme portant sur la réalisation de 3 études stratégiques thématiques sur 3 années 2023, 2024 et 2025 et pour un montant total de 300 000 € a été mise en œuvre. Ce travail s'effectue en lien avec les trois agences d'urbanisme du territoire (AGUR Flandre Dunkerque, AUD Pays de Saint-Omer et Boulogne Développement Côte d'Opale).

Mobilité

En 2024, les travaux se sont poursuivis pour consolider le diagnostic de l'étude stratégique qui avait été présentée lors du comité syndical du 12 janvier 2024. Ils ont permis d'alimenter le dossier de dépôt de candidature pour le SERM Littoral en juin 2024. Cette contribution a porté sur :

- Un pré-diagnostic comprenant une analyse des caractéristiques de l'emploi, une présentation des origines-destinations des déplacements domicile-travail et la présentation des différents réseaux de mobilité.
- Une analyse des parcours de mobilités : 44 parcours analysés et restitués sous forme de fiche
- Une analyse des problématiques, enjeux et propositions de préconisations sur les thématiques suivantes : cars interurbains et urbains, ferroviaire, intermodalité, mobilités actives, gouvernance, et autres.

Les perspectives pour l'année 2025 sont :

- la poursuite du travail sur les flux touristiques et sur l'intermodalité (avec un focus sur l'accessibilité au littoral par les cars régionaux),
- l'engagement d'une réflexion sur le covoiturage partagé entre les 2 conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais,
- l'évaluation de l'intérêt du traitement des données récupérées par des API (interfaces de programmation d'applications) sur les générateurs de flux tels que les équipements touristiques, et sur la qualité du service ferroviaire effectivement rendu.

Comme indiqué préalablement, un dépôt de candidature a été réalisé en vue de constituer un Service Express Régional Métropolitain (SERM) de la Côte d'Opale.

Le SERM de la Côte d'Opale vise à harmoniser et à étendre ces efforts à travers des objectifs d'amélioration de la fréquence et de la fiabilité des trains entre Boulogne, Calais, Dunkerque et Hazebrouck ; de renforcement des liaisons TERGV entre Lille, Dunkerque et Calais ; de développement

de nouvelles lignes de cars et de bus à haute fréquence ; d'adaptation des infrastructures autoroutières et nationales, priorisant le transport collectif et le covoiturage ; de création de parking permettant de limiter la congestion routière ; d'une mise en place d'une billettique unique et de tarifs harmonisés pour une mobilité fluide entre les réseaux payants ; d'une déclinaison d'un plan vélo robuste, connectant les zones résidentielles aux industriels via des voies vertes, soutenant ainsi les déplacements domicile-travail écologiques.

Le 4 juillet le projet a été labellisé et désormais le PMCO poursuit ses travaux d'élaboration en vue de l'obtention du statut par arrêté.

A cette fin, le PMCO est en cours de recrutement d'un chef de projet SERM qui permettra de coordonner les différents aspects de ce dossier : animation, structuration, planification et recherche de financements.

Dans le cadre de l'étude stratégique, il a été évoqué également la possibilité d'organiser des **ateliers d'échange d'expériences** entre autorités organisatrices de la mobilité du PMCO sur des sujets spécifiques.

En parallèle, le PMCO contribue activement à la préparation du Contrat opérationnel de mobilité (COM) du bassin de mobilité Littoral Nord, document cadre prévu par la loi LOM et dont la signature est prévue en 2025.

Santé

Le groupe de travail présidé par Claude Prudhomme s'est réuni en mai 2024 à Desvres afin d'examiner les premiers éléments issus de l'exploitation des données territorialisées de l'Observatoire régional de la santé et du social (OR2S). Les questions et bonnes pratiques locales ont également pu être partagées.

Après une présentation en conseil syndical du PMCO le 24 mai 2024, le diagnostic de l'état de santé des populations et de l'accès aux soins a été présenté aux professionnels de santé (centres hospitaliers, dispositifs d'appui à la coordination, communautés professionnelles territoriales de santé, Agence régionale de santé et assurance maladie) pour consolidation.

Des compléments sont à intégrer pour sa finalisation.

En 2025, les travaux seront consacrés à la définition d'un plan d'actions partagé.

Changement climatique

Le groupe de travail présidé par Christian Leroy s'est réuni en avril 2024 à Lumbres. Il a permis d'aborder :

- la question **du risque inondation** par l'explication des aléas et enjeux présents sur le territoire et d'évoquer l'avenir avec les perspectives du changement climatique à l'horizon 2050-2070, et les travaux engagés par l'institution intercommunale des Wateringues (IIW) sur l'adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique ;
- et celle du **bilan énergétique du PMCO** (comparaison de la production et de la consommation sur le territoire) avec un focus sur les ambitions des PCAET.

Il s'est conclu par la présentation d'une feuille de route de capitalisation des pratiques des EPCI. Ainsi a été validé le principe d'organiser 5 demi-journées de partage d'expérience, soit presque 1 par territoire de SCoT sur les thématiques suivantes : Biodiversité, Inondation / submersion / recul du trait de côte, Ressource en eau, et Énergie. Une conférence de capitalisation conclura ce cycle, et des fiches projets seront diffusées afin de permettre aux EPCI de s'en emparer s'ils le souhaitent pour mettre en place des projets similaires.

La première demi-journée de capitalisation se tiendra le 26 novembre à Boulogne sur mer autour du thème de **l'énergie solaire**, avec une présentation de l'expérience de la Ville de Boulogne sur l'autoconsommation électrique via le déploiement de panneaux solaires sur des équipements municipaux, ainsi que l'expérience de la CCHF dans l'accompagnement du déploiement de trackers solaires.

Un autre atelier est prévu en décembre à Lumbres sur la thématique des **réseaux de chaleur** et de la **géothermie**.

Les trois ateliers suivants sont prévus en 2025 :

- Atelier n°3 - Risques liés à la ressource en eau - février 2025
- Atelier n°4 - Biodiversité - mars 2025
- Atelier n°5 - Risque inondation et submersion - avril 2025

Le PMCO participe également à la dynamique de création d'un **Groupement régional d'experts pour le climat**, le GREC Hauts-de-France, en tant que cosignataire de l'appel à constitution. Ce groupement, qui a des équivalents dans plusieurs autres régions françaises, rassemble des chercheurs de différents laboratoires de la région, y compris ceux de l'ULCO, avec pour objectif d'asseoir une expertise scientifique pour favoriser l'apport de connaissances et de solutions sur les enjeux liés aux changements climatiques en Hauts-de-France. La réunion de lancement a eu lieu le 5 juillet 2024 à Lille.

Le projet CPER ECRIN (Environnement, Climat, Recherche et Innovation) dans lequel s'inscrit la création du GREC Hauts-de-France, offre la possibilité de développer des coopérations sur le terrain avec les collectivités notamment à travers des appels à projets territoriaux qui pourraient constituer une opportunité intéressante pour le Pôle et ses membres.

Réseau des ports de plaisance

Le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale a adhéré en 2023 à la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), devenant ainsi l'union régionale représentative des ports des Hauts-de-France.

Le PMCO est représenté au niveau technique par la Chargée des politiques thématiques, qui assiste aux réunions des directrices d'unions régionales, et au niveau politique par Marjorie ELOY, élue PMCO en charge de la plaisance qui siège au Conseil d'administration de la Fédération. Les postes d'administrateurs seront renouvelés lors de la prochaine Assemblée générale de la FFPP en décembre à Paris.

A ce jour cinq ports de plaisance sont membres du réseau via le PMCO : ceux de Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne et Étaples. La taille du réseau est modeste comparativement à de grandes unions régionales comme celles de Bretagne ou de PACA qui comptent plus de 100 ports adhérents. Il y a toutefois un potentiel vis-à-vis de l'attractivité touristique et du bassin de navigation Manche / Mer du Nord.

En octobre 2024 le président de la FFPP Michaël Quernez est venu à la rencontre des ports de la Côte d'Opale afin d'en appréhender les problématiques de terrain et de rencontrer les élus locaux. Il a pu à chaque étape prendre conscience de la diversité des modes de gestion, des défis et des projets de chaque port.

Outre la question de l'accueil des plaisanciers hors Schengen, qui est travaillée en lien avec les services déconcentrés de la police aux frontières, les thèmes de travail en commun potentiels sont nombreux : préoccupations environnementales, participation mutualisée à des salons sur le nautisme ou le tourisme, organisation de manifestations.

Groupe de travail Urbanisme, habitat et interSCoT

Une démarche d'InterSCoT a été validée par le groupe de travail animé par Joël DUQUENOY. On rappelle que le PMCO comprend 6 territoires de SCoT : Flandre Dunkerque, Pays du Calais, Terre des 2 Caps, Pays du Boulonnais, Pays maritime et rural du Montreuillois, et Pays de Saint-Omer.

Les premiers travaux de cet interSCoT ont porté sur la rédaction d'un avis sur le projet de SRADDET modifié pour tenir compte des obligations réglementaires de la loi Climat et Résilience d'août 2021.

Un Comité technique s'est réuni le 28 mars 2024 pour préparer le contenu d'un projet d'avis à soumettre au Comité de pilotage ; ce dernier s'est tenu le 16 avril 2024 et a validé la proposition. L'avis du PMCO a ainsi été envoyé à la Région dans les délais impartis de la consultation sur les modifications du SRADDET.

2) *Les orientations budgétaires générales pour 2025*

Le budget de fonctionnement est évalué aux alentours de 2,5 millions d'euros. Cette prévision est susceptible d'évoluer en fonction des résultats 2024, et lors de la rédaction de ce présent rapport, l'excédent devrait être très faible.

La section d'investissement est évaluée autour de 300 000 € compte tenu des amortissements et résultats précédents. Seules quelques dépenses sont fléchées concernant l'acquisition de matériel et logiciel informatique.

Depuis 2023 le PMCO anime le plan d'action territorial autour du projet de création de deux EPR à Gravelines, et EDF a été sollicité afin de participer aux frais globaux matériel et humain, engendrés par ce dossier. Les recettes attendues sont de l'ordre de 400 mille euros.

De même, le pôle percevra une contribution exceptionnelle de la communauté urbaine de Dunkerque de 250 000 € afin d'impulser le SERM littoral et pour prendre en compte la réindustrialisation massive du territoire et alors que 25 % des demandeurs d'emplois ont déjà refusé une opportunité à cause de l'absence d'alternative à la voiture, la mobilité alternative à la voiture individuelle constitue un prérequis. À Dunkerque, la projection des 20 000 emplois bénéficiera à l'ensemble du bassin de vie du PMCO, à condition que l'on puisse proposer des alternatives crédibles. Celles-ci seront à l'avantage des salariés, leur redonnant du pouvoir d'achat.

D'autre part, le développement des offres ferroviaires, cars express et covoiturage permettra de résoudre la problématique de saturation de l'autoroute A16, qui traverse l'ensemble de la côte d'opale. Au-delà de la création de nouveau service, la fiabilisation de la ligne TER entre Calais et Dunkerque constitue un enjeu majeur compte tenu des relations étroites entre ces territoires, ainsi que les liaisons entre la côte d'opale et la métropole Lilloise, via le TERGV.

Enfin, nous devons assurer le maillage entre l'ensemble des territoires du bassin de vie, et cela peut être rapidement mis en place par le développement du covoiturage et de station intermodalité pour les territoires moins urbains, en concertation avec les projets et la feuille mobilités de chaque territoire.

Il est nécessaire de se doter d'une vision stratégique à long terme partagée entre les territoires par le SERM, mais qui permettra également de lancer des premières actions concrètes en lien avec les développements industriels.

Face aux enjeux de réindustrialisation et pour lutter contre la précarité de mobilité, le PMCO, la Région, et l'ensemble des territoires se sont réunis autour d'un projet ambitieux : un schéma régional métropolitain pour la Côte d'Opale, officiellement labellisé le 4 juillet 2024.

A cette fin, le PMCO recrute actuellement un chef de projet SERM qui permettra de coordonner les différents aspects de ce dossier : animation territoriale, structuration, planification, mise en œuvre des stratégies d'actions pour améliorer les mobilités en lien avec l'action des territoires.

Au niveau du fonctionnement, nous notons la poursuite des études stratégiques Santé, Mobilité et Changement climatique, en particulier concernant l'outil de prévision SIRENES. Le PMCO a procédé au recrutement d'un chef de projet afin de consolider sa mission mobilité, en particulier la mise en œuvre d'un SERM (service express régional métropolitain) littoral.

Le Pôle s'engagera également à la création d'un schéma de sites naturel de compensation, de restauration et de renaturation à l'échelle de son territoire. En effet, l'objet d'un tel outil est de

permettre la recherche des espaces pouvant accueillir des mesures compensatoires, d'aménager et d'entretenir ces espaces par des opérateurs. Le rôle du PMCO serait alors de permettre une coordination entre les différentes intercommunalités au niveau de son territoire.

Pour rappel, tout projet d'aménagement, public ou privé, doit faire un dossier d'étude d'impact et suivre la logique Eviter / Réduire / Compenser. Conformément aux objectifs de la loi Industrie verte du 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte. Cette mise en place des SNCRR, correspond à une ambition ministérielle avec à ce jour sept sites pilotes dont deux dans les Hauts de France.

Il faut préciser le contexte du territoire de la Côte d'Opale, en particulier la complexité au niveau du delta de l'Aa de par sa typologie de milieu (zone humide) qui est par ailleurs situé sur deux départements.

A travers une démarche volontaire des intercommunalité, le PMCO ambitionne de se mettre au service des acteurs (EPCI ou privés) afin de mettre les conditions pour travailler ensemble et d'avoir en quelque sorte un guichet unique. Il s'agit d'une recherche de mutualisation, d'anticipation, d'accompagnement de projets et d'organisation de la compensation dans le cadre de l'aménagement du territoire à travers une vision globale.

C'est également un outil financier d'aménagement et de gestion. L'objet est de faire appel à des opérateurs, cabinets d'expertises, à l'instar de CDC biodiversité (ou biotope) pour étudier les impacts des projets et proposer l'évitement mais surtout la compensation, la restauration ou la renaturation. L'opérateur se charge de chercher des terres de compensation et de trouver des acteurs qui financent les travaux d'aménagements et la gestion des terres sur des durées minimales de trente ans. **Un schéma de SNCRR doit être apprécié comme un outil accélérateur et facilitateur.**

Il sera envisagé de mettre en place une gouvernance à l'échelle du PMCO et si les décisions sont prises rapidement, nous pouvons envisager un agrément du ministère de la transition écologique en septembre 2026.

Le financement des activités du PMCO s'effectue par une contribution fixe de 0,30 € par habitants pour chaque EPCI pour les frais de fonctionnement de la structure, complétée par une contribution de 75 000 € par le département du Pas-de-Calais et 25 000 € par le département du Nord.

Ces contributions représentent environ 325 mille euros, hors contribution exceptionnelle de la communauté urbaine de Dunkerque pour le SERM. Une contribution complémentaire de 0,37 € par habitant permet de financer les allocations doctorants. Cela engendre 285 mille euros.

Le GALPA sera financé par des fonds européens et régionaux. Le montant prévisionnel de l'animation est de 40 mille euros. Nous évaluerons les recettes et dépenses (qui s'équilibrent parfaitement) en cours d'année en fonction des projets qui émergeront.

Le SDCM est lui aussi financé par les EPCI et les partenaires (pour environ 50%). Une délibération sera portée lors du BP 2025 indiquant le montant prévisionnel des dépenses (frais de fonctionnement et études) ainsi que les produits attendus par les quatre EPCI concernés.

Pour l'année 2025, le PMCO s'attachera, à poursuivre la réflexion en vue de l'établissement d'une feuille de route des enjeux institutionnels partagés de l'économie durable de la Côte d'Opale, afin de renforcer la coopération à l'échelle métropolitaine.

Il portera son attention sur les sujets, projets majeurs et structurants de l'économie durable du territoire de la Côte d'Opale, actuels et futurs.

Création d'un club des membres du Pôle sur le sujet, réunions partenariales, rencontres d'experts, visites de sites, études stratégiques du développement de l'économie durable, actions d'attractivité de l'économie durable de la Côte d'Opale ... seront à l'étude en 2025.

Par ailleurs, les missions du PMCO dans le cadre du plan d'actions territorial autour du projet de création d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines se poursuivront. A ce titre, le PMCO assurera l'animation et la coordination du plan d'actions territorial : participation aux réunions des groupes de travail, commissions, ou encore thématiques dédiées, coordination entre le plan d'actions dédié et la feuille de route de l'Etat *Dunkerque 2030*. Le pôle métropolitain réunira, autant que nécessaire, l'instance de coordination transversale inter-GT dont il assure le pilotage ainsi que le comité stratégique territorial autour des acteurs pilotes que sont la CUD, la Région et l'Etat. En 2025, dans le cadre du plan d'actions territorial, le PMCO pourra également être amené à organiser des visites de sites, à réaliser des partages d'expériences territoriales en lien avec les enjeux stratégiques du territoire autour du projet mais aussi à réaliser toute étude d'opportunité sur les enjeux territoriaux inhérents qui sembleraient indispensables à la poursuite de la démarche territoriale collective.

Le devenir du plan d'actions territorial accompagnant le projet de construction de deux réacteurs EPR2 à Gravelines sera à l'étude, la décision du maître d'ouvrage quant à la poursuite du projet devant intervenir mi-2025. En cas de poursuite du projet par son maître d'ouvrage, le PMCO entend confirmer et accroître son action de coordination, d'animation de l'écosystème territorial à l'échelle métropolitaine entourant ce projet d'ampleur.

Les principaux postes de dépenses 2025 sont les suivants :

-	Etudes du Service de Défense contre la Mer	:	1 018 000 € dont :
	○ Construction outil SIRENES	:	323 000 €
	○ Etudes hydrauliques avant-port	:	265 000 €
	○ Etude front de mer Neufchâtel Hardelot	:	181 000 €
	○ Acquisition de données de suivi trait de côte	:	64 000 €
	○ Accord réglementaires littoraux	:	105 000 €
-	Allocations de recherches	:	290 000 €
-	Etudes stratégiques (mobilité, santé, climat)	:	105 000 €

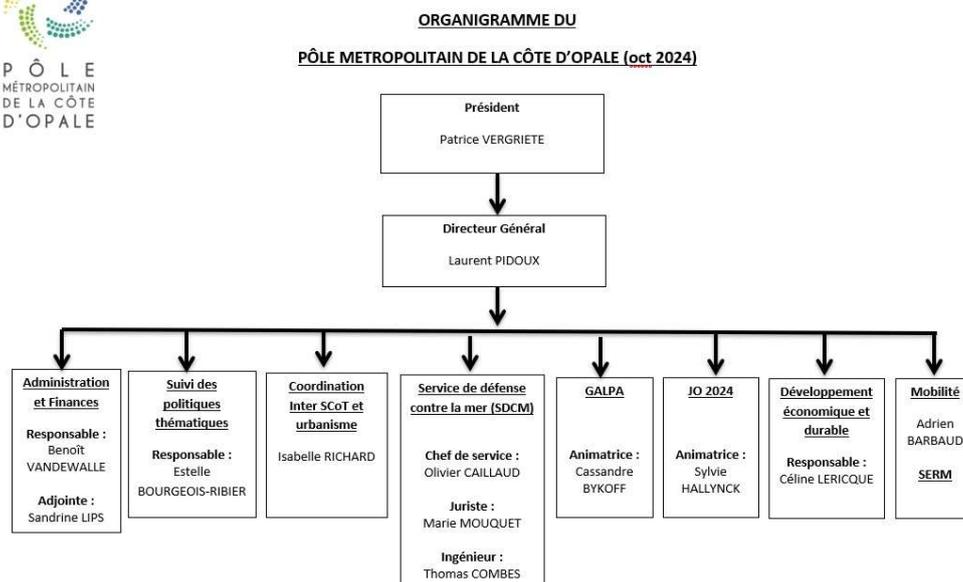
La prévision budgétaire, et en attente des résultats s'articule comme suit :

	BP 2025
Chapitre 011 - dépenses à caractère général	1 645 000 €
Chapitre 012 - Frais de personnel	640 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes (subventions)	95 000 €
Chapitre 66 - charges financières	2 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 382 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre (amortissements)	76 000 €
Dépenses de fonctionnement	2 458 000 €

	BP 2025
Chapitre 013 - Remboursement autres charges sociales (tickets restaurant)	5 000 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 445 000 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 450 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	8 000 €
Recettes de fonctionnement	2 458 000 €

C. Les ressources humaines

1) *La structure des effectifs*



Effectifs au 31 décembre 2024

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC	Dont non titulaire
Administrateur	A	1	1	1	
Attaché principal	A	2	2	1	1
Attaché	A	6	4		1
Adjoint administratif Principal première classe	C	1	1		
Ingénieur Principal	A	1	1		1
Ingénieur	A	1	1		1
TOTAL		12	10	2	4

Les dépenses de personnel

L'année 2024 connaît une augmentation contenue des dépenses de personnel par rapport à 2023, d'une part par la prise en compte de l'année complète pour la direction économique durable (contre 8 mois en 2023) ainsi que pour la prise en compte du GVT. Par ailleurs, les cotisations CNRACL devraient augmenter en 2025, ce qui entrainera une hausse de 12 000 € pour le PMCO.

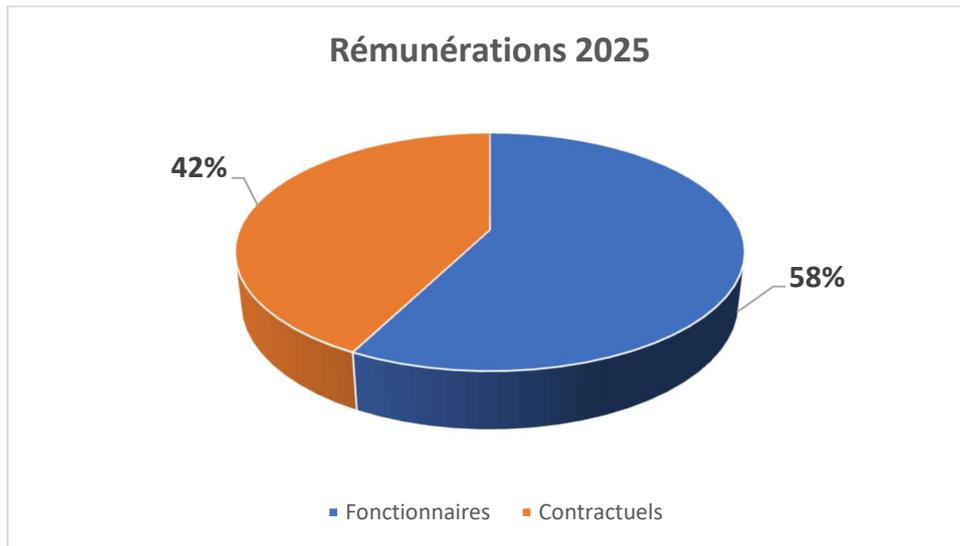
La charge des dépenses de personnel est de l'ordre de 26% des dépenses de fonctionnement. Les frais couvrant les services administratifs, financiers, direction, coordination et politiques thématiques sont entièrement à la charge du PMCO et représentent en 2024 130 000 €.

En fonction de leurs missions, le GALPA et le service Défense contre la Mer, sont quant à eux en partie prises en charge par des subventions versées par nos partenaires que sont l'Etat, l'Europe, la Région ou l'Agence de l'Eau. Le solde étant pris en charge par les EPCI concernés (pour le SDCM).

2) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel

Pour 2025, les effectifs du PMCO évolueront par l'arrivée d'un chargé de mission SERM.

Le poste d'animation du GALPA est intégralement financé par des fonds régionaux et européens. L'estimation de cette charge est de 45 000 € pour 2025. Le budget prévisionnel pour les frais de personnel est donc de 640 000 € pour 2025 (soit une évolution de l'ordre de 8% par rapport au BP 2024).



Les agents bénéficient également d'avantages déjeuners sur demande, et au prorata de la quotité travaillée. En 2024, le montant d'acquisition de chèque déjeuner s'élève aux environs de 13 000 € (hors frais Edenred) et environ 6 300 € de participation salariale, soit environ une contribution nette du PMCO de 6 700 €.

Enfin, depuis 2024, le PMCO adhère directement auprès de Plurelya et le montant 2024 est de 2 691€. De même, le PMCO a opté pour la distribution de chèque Cadhoc pour un total de 1415 € cette année 2024.

Arrêts maladie

En 2024, une agent est en arrêt pour grossesse depuis le 5 novembre.

Hors cet arrêt, en 2024 nous ne notons que 23 jours d'arrêt pour maladie ordinaire. C'est un nombre de jour très faible, avec un taux d'absentéisme de l'ordre de 1% soit 10 fois inférieurs à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale

Arrêts hors grossesse	2022	2023	2024
Nb de jours d'arrêts pour maladie ordinaire dans l'année	3	42	23
Nb d'arrêts maladie dans l'année	1	4	3
Dont arrêts d'une journée			0
Nb jours d'arrêts COVID ou garde d'enfant	17		0
Nb d'arrêts COVID ou garde d'enfant	4		0
TOTAL Nb jours arrêts	20	42	23



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE